

**DÉPARTEMENT DU  
CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :  
10 PLACE EDMOND  
PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021\_020 : Convention de  
répartition des charges du chargé de mission**

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seules, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 12 mars 2021.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

Alain COUZIN, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON, Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Guillaume LEMENAGER Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU (, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com

## DEL2021\_020 : CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES DU CHARGÉ DE MISSION

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération n°DEL2020\_094 portant appel à manifestation d'intérêt « petites villes de demain »
- Vu la délibération n°DEL2021\_019 portant convention « petites villes de demain »
- Vu le projet de convention de répartition des charges

Considérant que le programme Petites villes de demain permet l'embauche d'un chargé de mission qui devra mettre en œuvre le programme autour des projets des deux communes lauréates : Creully sur Seulles et Tilly sur Seulles.

Considérant que ce chargé de mission est financé à hauteur de 75% par les partenaires du programme Petites villes de demain. Il est proposé de conclure une convention de répartition des charges de telle sorte :

- 75% partenaires du programme
- 10% commune de Creully sur Seulles
- 10% commune de Tilly sur Seulles
- 5% Seulles Terre et Mer

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de répartition des charges du chargé de mission PVD.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com